



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE DE CAPITAINE DE NAVIRE DE LONGUEUR INFÉRIEURE OU ÉGALE A DIX METRES (options pêche côtière ou transport de passagers)

Niveau 4

VERSION : 2020

SOMMAIRE

1.	VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE	3
2.	FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE	4
2.1.	Références.....	4
2.2.	Autres appellations de l'emploi type	4
2.3.	Définition de l'emploi type.....	4
2.4.	Contexte général d'exercice de l'emploi type.....	4
2.5.	Conditions d'exercice de l'emploi type	5
2.6.	Conditions d'accès à l'emploi.....	5
3.	ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI	6
3.1.	Liste des activités type	6
3.2.	Activité 1 : Assurer la sécurité à bord du navire	6
3.3.	Activité 2 : Préparer et organiser le déplacement du navire	7
3.4.	Activité 3 : Assurer la gestion administrative et financière de son activité	8
3.5.	Activité 4 : Réaliser les opérations de pêche.....	9
3.6.	ACTIVITE 5 : Réaliser les activités de transport de passagers	10
4.	COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE	11
4.1.	Liste des compétences associées à l'emploi type	11
4.2.	Compétence 1 : maîtriser les techniques de survie en mer en cas d'abandon du navire.....	12
4.3.	Compétence 2 : Prévenir et lutter contre l'incendie.....	14
4.4.	Compétence 3: Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale	15
4.5.	Compétence 4 : Appliquer les procédures d'urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu marin	17
4.6.	Compétence 5 : Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail.....	19
4.7.	Compétence 6: Préparer une route	20
4.8.	Compétence 7 : manœuvrer son navire.....	21
4.9.	Compétence 8: maintenir le navire en état de navigabilité	23
4.10.	Compétence 9: Assurer la gestion administrative et commerciale de son activité	25
4.11.	Compétence 10 : Assurer le suivi financier et comptable de son activité.....	26
4.12.	Compétence 11 : Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel.....	27
4.13.	Compétence 12 : Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche	28
4.14.	Compétence 13 : Traiter et stocker les captures	29
4.15.	Compétence 14 : Accueillir et renseigner la clientèle	30
4.16.	Compétence 15 : Concevoir et développer une offre de services	31
4.17.	Compétence 16 : Promouvoir son activité et s'insérer dans les réseaux de promotion.....	32
5.	GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI	33
6.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	35
7.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	39

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES
AT 1 Assurer la sécurité à bord du navire	C1 Maîtriser les techniques de survie en mer en cas d'abandon du navire
	C2 Prévenir et lutter contre l'incendie
	C3 Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale
	C4 Appliquer les procédures d'urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu marin
	C5 Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
AT 2 Préparer et organiser le déplacement du navire	C6 Préparer une route
	C7 Manœuvrer son navire
	C8 Maintenir le navire en état de navigabilité
AT 3 Assurer la gestion administrative et financière de son activité	C9 Assurer la gestion administrative et commerciale de son activité
	C10 Assurer le suivi financier et comptable de son activité
AT 4 Réaliser les opérations de pêche	C11 Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel
	C12 Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche
	C13 Traiter et stocker les captures
AT 5 Réaliser les activités de transport de passagers	C14 Accueillir et renseigner la clientèle
	C15 Concevoir et développer une offre de services
	C16 Promouvoir son activité et s'insérer dans les réseaux de promotion

Les termes en *italique* sont définis dans le glossaire technique – page 33

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

2.1. REFERENCES

Niveau de Qualification	:	4
Fiche ROME	:	N 3101- Encadrement de la navigation maritime
Code NSF	:	311 u Conduite des véhicules automobiles, maritimes et aériens, engins de transports terrestres.
Formacode®	:	31892 capitaine marine

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Néant

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le capitaine à bord d'un navire professionnel de longueur hors tout inférieure ou égale à dix mètres, armé au commerce de transport de passagers ou à la pêche côtière détermine et commande les manœuvres de déplacement du navire et son exploitation. Il assure la sécurité de sa navigation, des personnes embarquées et de sa cargaison, tout au long du trajet maritime dans le respect des réglementations existantes.

Ses compétences lui permettent de manœuvrer son navire dans diverses situations en exploitant les documents nautiques et équipements nécessaires à la navigation. Il maintient son navire en bon état de navigabilité par des actions préventives mais également correctives si besoin.

Le capitaine peut être amené à exploiter en son nom le navire et avoir le statut d'armateur. Pour pérenniser son activité économique, il maîtrise la gestion comptable et administrative.

Pour l'activité de pêche, le capitaine assure les opérations de pêche en respectant les principes du développement durable. Il traite les captures en garantissant la qualité du produit.

Pour l'activité de transport de passagers, le capitaine met en œuvre ses prestations en valorisant le milieu marin. Afin d'assurer un accueil de qualité à sa clientèle, il a un niveau de maîtrise suffisant de l'anglais. Il assure la promotion de ses produits touristiques en s'appuyant sur divers supports de communication. Il intègre le réseau des partenaires touristiques afin d'assurer le développement de sa structure.

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Du fait de l'insularité et la passion pour la mer des calédoniens, plus de 26 000 immatriculations de navires de plaisance et professionnels sont déclarées à la direction des affaires maritimes. Avec une zone exclusive économique maritime de plus de 1,5 millions de km, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un réel potentiel de développement grâce à son milieu maritime.

2 500 emplois (directs et indirects) ont déjà été répertoriés notamment sur les secteurs du transport touristique littoral et la pêche professionnelle côtière. 500 pêcheurs côtiers pêchent 879 tonnes de poissons par année pour un chiffre d'affaires annuel de 500 millions de francs CFP- Chiffres 2016. Plus de 140 entreprises sont agréées pour le transport maritime et les activités nautiques à caractère touristique.

La richesse des écosystèmes, des environnements et des fonds marins, a permis d'inscrire certaines zones au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le développement d'une économie bleue nécessite la poursuite de la montée en compétences de ces professionnels afin de valoriser le lagon calédonien et répondre au mieux aux besoins actuels de la branche.

Les Etats Généraux de la mer de juillet 2018 ont initié une réflexion devant aboutir en 2020 à la mise en place d'une stratégie maritime partagée par les différents acteurs institutionnels et économiques

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

A la date de rédaction du présent référentiel, le capitaine ne peut commander que des navires immatriculés en Nouvelle-Calédonie et limités en navigation jusqu'à la 3^{ème} catégorie L2¹ dans les eaux territoriales de la Nouvelle-Calédonie. La longueur hors tout du navire est inférieure ou égale à 10 mètres et son mode de propulsion est hors-bord².

L'emploi s'exerce essentiellement dans le secteur privé. Qu'il s'agisse de pêche ou de transport maritime, l'activité économique se réalise fréquemment sous statut de travailleur indépendant.

Le métier nécessite une bonne condition et résistance physique compte tenu des conditions spécifiques du métier : horaires et rythme de travail (service par quart³, travail de nuit, ...), conditions météorologiques, port de charges et efforts physiques soutenus.

Il peut s'exercer les fins de semaine et jours fériés.

Par ailleurs, le professionnel doit détenir un permis de navigation délivré par la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie et attestant de la conformité du navire. Ce permis est obligatoire pour toute activité économique maritime.

Les capitaines assurant une activité touristique avec transport de passagers sont en outre soumis à un agrément nautique touristique.

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

La profession de marin est réglementée, à la date de rédaction du présent référentiel, par le décret n° 93-1342 du 28 décembre 1993 relatif aux conditions d'exercice des fonctions de capitaine et d'officier à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance.

Le métier ne peut être exercé que par des personnes répondant aux exigences suivantes :

- être majeur,
- être apte médicalement à la profession de marin,
- satisfaire à des conditions de moralité et ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales incompatibles avec l'exercice de la fonction de capitaine ;
- justifier d'une qualification professionnelle ;
- être enregistré auprès de la direction des affaires maritimes et détenir un numéro d'identification en sa qualité de marin professionnel.

¹ Navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 10 milles de la terre la plus proche, à l'exception de zones de navigation situées à plus de 10 milles de la terre la plus proche mais à l'intérieur du lagon. Dans ces zones, un abri permettant de mettre en sécurité l'équipage et les passagers doit se situer en permanence à une distance inférieure à 5 milles. Cette catégorie de navigation est cartographiée afin de visualiser la zone de navigation autorisée.

² Limité à deux propulseurs de 250 Kw de puissance nominale maximale chacun

³ 4 heures de travail sont suivies de 8 heures de repos

3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- ➔ ACTIVITE 1 – Assurer la sécurité à bord du navire
- ➔ ACTIVITE 2 – Préparer et organiser le déplacement du navire
- ➔ ACTIVITE 3 – Assurer la gestion administrative et financière de son activité
- ➔ ACTIVITE 4 – Réaliser les opérations de pêche
- ➔ ACTIVITE 5 – Réaliser les activités de transport de passagers

3.2. ACTIVITE 1 : ASSURER LA SECURITE A BORD DU NAVIRE

3.2.1. Définition et description de l'activité

Le capitaine est d'abord un marin qui assure la sécurité à bord de son navire, celle des personnes embarquées, de la navigation et de la cargaison qu'il transporte. Il identifie les risques liés à l'exploitation du navire et met en œuvre toutes les mesures adaptées en cas d'évènement de mer.

Le capitaine doit porter les équipements de protection individuels adaptés.

3.2.2. Contexte de réalisation

Le capitaine embarque sur son navire principalement à la journée selon les conditions de navigation et l'activité du navire. Il donne les consignes et les fait appliquer. Il fait preuve de fermeté et de rigueur. Il se montre vigilant afin d'assurer la sécurité du navire et des personnes embarquées à bord du navire. Il doit donc être en mesure de gérer tous types de situations critiques et notamment de prévenir de tout risque d'incendie à bord.

3.2.3. Relations internes et externes

Les clients, les instances administratives, le centre de secours en mer (Maritime Rescue Coordination Center).

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Les équipements de sécurité réglementaire d'un navire de 3ème catégorie L2 conformément à la réglementation applicable.

3.2.5. Compétences liées à l'activité

- C1 - Maîtriser les techniques de survie en mer en cas d'abandon du navire ;
- C2 - Prévenir et lutter contre l'incendie ;
- C3 - Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale ;
- C4 - Appliquer les procédures d'urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu marin ;
- C5 - Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail

3.3. ACTIVITE 2 : PREPARER ET ORGANISER LE DEPLACEMENT DU NAVIRE

3.3.1. Définition et description de l'activité

En respectant les dispositions réglementaires relatives à la sécurité des navires, des marins et de la navigation, le capitaine prépare et organise son déplacement. Il définit le trajet de navigation aux moyens de cartes maritimes. Il réalise ou fait réaliser l'ensemble des manœuvres d'appareillage, d'accostage, de mouillage et d'amarrage. Il maîtrise les techniques de *matelotage*. Il maintient en état d'exploitation le navire en assurant une maintenance préventive et corrective.

3.3.2. Contexte de réalisation

Le capitaine travaille le plus souvent seul.

3.3.3. Relations internes et externes

Sans objet.

3.3.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Le navire et ses équipements :

- les cartes marines,
- les instruments d'aide à la navigation maritime (*GPS*°),
- les instruments de communication (VHF),
- les éléments de navigation et de *matelotage*,
- les matériels de sécurité du navire,
- les matériels liés à l'exploitation du navire,
- les équipements de protection individuelle (EPI).

3.3.5. Compétences liées à l'activité

- C6 - Préparer une route
- C7 - Manœuvrer son navire
- C8 - Maintenir le navire en état de navigabilité

3.4. ACTIVITE 3 : ASSURER LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE SON ACTIVITE

3.4.1. Définition et description de l'activité

Le professionnel assure un suivi administratif et comptable régulier de son activité afin d'une part de respecter ses différentes obligations (Administratives, fiscales, sociales...) et d'autre part d'assurer une gestion favorisant la pérennité de son activité.

Il assure de façon régulière les démarches administratives imposées par la réglementation de son activité.

Il tient ou fait tenir les livres de compte nécessaires à son activité. Il analyse régulièrement les résultats financiers de son activité.

Il respecte ses obligations en matière sociale (droit du travail, protection sociale).

3.4.2. Contexte de réalisation

Le professionnel met en œuvre son activité économique généralement en qualité de travailleur indépendant ou de gérant d'une structure. Certaines parties de cette activité peuvent être sous traitées à des prestataires : comptables, juristes.

3.4.3. Relations internes et externes

Afin de mener à bien cette activité, le professionnel est en contact régulier avec les différentes administrations (direction des affaires maritimes, services fiscaux, services provinciaux...).

Il travaille également en lien avec ses prestataires extérieurs avec lesquels il n'a aucun lien hiérarchique. Il est donc autonome quant à la mise en œuvre du suivi administratif et financier qu'il met en place.

3.4.4. Moyens techniques et outils mobilisés

La dotation en matériel informatique et la maîtrise des outils numériques s'impose de plus de plus. A défaut, ce suivi peut aussi se faire sous forme non numérique (cahier de facture, relevés de comptes...).

3.4.5. Compétences liées à l'activité

C9 - Assurer la gestion administrative et commerciale de son activité

C10 - Assurer le suivi financier et comptable de son activité

3.5. ACTIVITE 4 : REALISER LES OPERATIONS DE PECHE

3.5.1. Définition et description de l'activité

Le capitaine de pêche côtière est un marin qui sait reconnaître les espèces afin de les cibler et de les sélectionner. Il prend en compte les mesures de protection des espèces et met en œuvre des pratiques éco responsables. Il prépare le matériel nécessaire à sa campagne de pêche. Il maîtrise les différentes techniques de pêche côtière qu'il met en œuvre en respectant les règles de sécurité. Il traite les produits de sa pêche en respectant les procédures d'hygiène et de sécurité alimentaires.

3.5.2. Contexte de réalisation

Il travaille généralement seul mais peut selon la technique de pêche mise en œuvre, être assisté d'un équipier.

3.5.3. Relations internes et externes

Il peut être soumis à des contrôles des agents de l'Etat, du gouvernement ou des provinces.

3.5.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Les matériels de pêche, de conservation et de stockage des captures.

3.5.5. Compétences liées à l'activité

- C11 - Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel
- C12 - Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche
- C13 - Traiter et stocker les captures

3.6. ACTIVITE 5 : REALISER LES ACTIVITES DE TRANSPORT DE PASSAGERS

3.6.1. Définition et description de l'activité

Le capitaine propose des prestations de transport maritime. Celles-ci peuvent s'adresser à des clients réguliers ou à des touristes. Il gère son activité commerciale. Il assure l'accueil de la clientèle en français ou en anglais.

Lors de sa prestation, il valorise l'environnement culturel et marin. Il veille tout au long de la prise en charge du client à une bonne qualité de service Il informe ses clients sur ses prestations.

Il conçoit, propose et développe une offre d'activités adaptées. Il collabore avec les organismes de promotion du tourisme.

3.6.2. Contexte de réalisation

Le professionnel met en œuvre cette activité généralement seul et en totale autonomie, notamment lors des périodes d'accueil de la clientèle. Il peut s'adjoindre les services d'organismes spécialisés pour ce qui concerne la promotion de son activité.

3.6.3. Relations internes et externes

En dehors du cas où la personne est salariée d'une structure, elle n'a pas de lien hiérarchique. Ses principaux interlocuteurs sont :

- ses clients,
- les professionnels en charge de la promotion de ses activités
- d'autres professionnels susceptibles de proposer des activités complémentaires à ses clients.

3.6.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Pour la gestion et la promotion de son activité, le professionnel utilise divers supports (papier et numérique) et les divers moyens de communication qu'il a à sa disposition.

3.6.5. Compétences liées à l'activité

- C14 - Accueillir et renseigner la clientèle
- C15 - Concevoir et développer une offre de services
- C16 - Promouvoir son activité et s'insérer dans les réseaux de promotion

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1	Maîtriser les techniques de survie en mer en cas d'abandon du navire
Compétence 2	Prévenir et lutter contre l'incendie
Compétence 3	Agir immédiatement lorsque survient un accident ou autre urgence médicale
Compétence 4	Appliquer les procédures d'urgence et participer à la prévention de la pollution du milieu marin
Compétence 5	Observer des pratiques de travail sûres et prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
Compétence 6	Préparer une route
Compétence 7	Manœuvrer son navire
Compétence 8	Maintenir le navire en état de navigabilité
Compétence 9	Assurer la gestion administrative et commerciale de son activité
Compétence 10	Assurer le suivi financier et comptable de son activité
Compétence 11	Préparer la campagne de pêche et entretenir le matériel
Compétence 12	Mettre en œuvre les différentes techniques de pêche
Compétence 13	Traiter et stocker les captures
Compétence 14	Accueillir et renseigner la clientèle
Compétence 15	Concevoir et développer une offre de services
Compétence 16	Promouvoir son activité et s'insérer dans les réseaux de promotion

4.2. COMPETENCE 1 : MAITRISER LES TECHNIQUES DE SURVIE EN MER EN CAS D'ABANDON DU NAVIRE

4.2.1. Description de la compétence

En cas de naufrage ou en situation de survie en mer, le capitaine doit être en mesure de se mettre en sécurité et de mettre en sécurité son équipage et ses passagers en attendant d'être secouru par les autorités compétentes. Il doit mettre en œuvre les procédures adaptées à l'urgence. En cas de chute à la mer, il est capable de remonter un homme ou de remonter lui-même à bord.

Il connaît les techniques de survie et les met en œuvre dans l'attente du sauvetage.

Il doit donc avoir été préparé au préalable à différents types de situations d'urgence pouvant survenir, telles que l'abordage, l'incendie, ou le naufrage. Il connaît parfaitement, et met en œuvre les procédures d'urgence en cas d'abandon du navire. Le capitaine connaît les spécificités de son navire pour évoluer à son bord sans risque.

4.2.2. Savoirs faire

- Savoir endosser et faire endosser une brassière de sauvetage;
- Déployer un radeau de sauvetage (mise à l'eau et déclenchement manuel) ;
- Sauter dans l'eau sans se blesser à partir d'une certaine hauteur ;
- Maîtriser les manœuvres de récupération d'un homme à la mer ;
- Nager en portant une brassière de sauvetage ;
- Rester à flot sans brassière de sauvetage ;
- Monter dans une embarcation ou un radeau de sauvetage à partir du navire et à partir de l'eau en portant une brassière de sauvetage ;
- Prendre les mesures initiales requises lors de l'embarquement dans des embarcations ou les radeaux de sauvetage en vue d'accroître les chances de survie ;
- Redresser un radeau de sauvetage renversé en portant une brassière de sauvetage ;
- Appliquer les techniques de survie ;
- Armer les embarcations et radeaux de sauvetage ;
- Faire fonctionner le matériel des radeaux de sauvetage ;
- Faire fonctionner les dispositifs de repérage, y compris le matériel radioélectrique ;
- Filer une ancre (cape ou flottante);
- Suivre les consignes appel aux postes des radeaux de sauvetage ;
- Maîtriser la procédure d'évacuation du navire.

4.2.3. Connaissances associées

- Connaître les types de situation d'urgence : abordage, incendie, naufrage ;
- Connaître les types d'engins de sauvetages normalement transportés à bord ;
- Connaître la procédure d'armement des radeaux de sauvetage ;
- Connaître l'emplacement des engins de sauvetage individuels ;
- Connaître les techniques individuelles de survie et les risques associés ;
- Connaître les principes de la survie et notamment :
 - L'importance des formations et des exercices,
 - Les vêtements et matériel de protection individuelle,
 - La nécessité d'être prêt à faire face à toute situation d'urgence,
 - La mesure à prendre en cas d'appel aux postes des radeaux de sauvetage,
 - Les mesures à prendre lorsqu'il faut abandonner le navire,
 - Les mesures à prendre dans l'eau,
 - Les mesures à prendre à bord d'un radeau de sauvetage,
 - Les principaux dangers auxquels sont exposés les survivants.
- Connaître l'importance de s'exercer et d'exercer l'équipage pour maintenir un niveau de vigilance en matière de sécurité.

4.2.4. Attitudes et aptitudes

- Observateur ;
- Vigilant ;
- Organisé ;
- Réactif ;
- Rigoureux ;
- Appliqué.

4.2.5. Critères de performance

- Le capitaine maîtrise l'usage du matériel de sécurité et de survie ;
- Le capitaine prend les mesures adaptées en cohérence avec la situation d'urgence ;
- Le capitaine prend les mesures dans l'ordre qui convient en fonction des circonstances et des conditions régnantes et réduit au minimum les dangers et les menaces potentiels pour la survie ;
- La méthode d'embarquement dans les radeaux de sauvetage est appropriée et ne présente pas de dangers pour les autres survivants ;
- Les mesures initiales prises lors de l'abandon du navire, les procédures suivies et les mesures prises dans l'eau réduisent au minimum les menaces pour la survie.

4.3. COMPÉTENCE 2 : PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INCENDIE

4.3.1. Description de la compétence

Le capitaine contribue à la sécurité du navire et de ses passagers. Vigilant, il anticipe et empêche les départs de feu car il connaît les dangers que représente un incendie et a été préparé à faire face à des situations d'urgence dues à l'incendie.

Lorsque le feu démarre, le capitaine sait assurer sa sécurité, celle de son équipage et de ses passagers. Il maîtrise l'incendie avec du matériel et des vêtements adaptés. Il prend les mesures nécessaires pour contenir un incendie et l'éteindre et participe à la lutte contre celui-ci, seul ou de façon coordonnée avec d'autres personnes éventuellement et selon les procédures enseignées. Si l'incendie n'est pas maîtrisable, il ordonne et organise l'évacuation du navire.

4.3.2. Savoirs faire

- Porter une vigilance constante au risque incendie ;
- Identifier l'origine de l'incendie
- Maîtriser la procédure à prendre en cas d'incendie ;
- Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie ;
- Lutter contre les incendies et les éteindre :
 - Organiser la lutte contre l'incendie à bord,
 - Prendre les mesures nécessaires à bord du navire,
 - Utiliser divers types d'extincteurs ou moyens d'extinction adéquats disponibles à bord,
 - Eteindre des incendies peu importants, par exemple des feux d'origine électrique, des feux d'hydrocarbures ou de propane,
 - Eteindre des incendies avec de l'eau,
 - Eteindre un incendie à l'aide de mousse, de poudre ou de tout autre agent chimique approprié ;
- Lancer l'appel de détresse maritime à destination de moyens de secours extérieurs.

4.3.3. Connaissances associées

- Connaître les éléments de l'incendie et de l'explosion (le triangle du feu);
- Connaître les risques, les types et sources d'inflammation : électrique, hydrocarbures, vapeur d'essence, gazeux et chimiques ;
- Connaître les matériaux inflammables, les risques d'incendie et de leur propagation ;
- Connaître les procédures à bord du navire en cas d'incendie ;
- Connaître la classification des feux et des agents d'extinction à utiliser.

4.3.4. Attitudes et aptitudes

- Vigilant ;
- Observateur ;
- Réactif ;
- Calme ;
- Rigoureux ;
- Organisé.

4.3.5. Critères de performance

- Le risque est identifié et écarté ;
- L'incendie est identifié et maîtrisé ;
- Les vêtements et le matériel sont adaptés à la nature des opérations de lutte contre l'incendie ;
- Les moyens d'extinction correspondent à l'origine, à la nature et à la configuration du feu ;
- L'incendie est éteint au moyen des procédures, des techniques et des agents d'extinction appropriés ;
- Les passagers du navire sont mis en sécurité sans délai.

4.4. COMPETENCE 3: AGIR IMMEDIATEMENT LORSQUE SURVIENT UN ACCIDENT OU AUTRE URGENCE MEDICALE

4.4.1. Description de la compétence

Le capitaine peut être confronté à des accidents ou des situations d'urgence à bord de son navire. Pour cela, il connaît et maîtrise les gestes de premiers secours élémentaires. En cas d'urgence (réanimation, noyade, etc...), il alerte rapidement les secours en mer et effectue les gestes de premiers secours sur le navire ou dans le radeau de sauvetage.

Le capitaine doit donc avoir les capacités nécessaires pour porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou avec l'aide d'autres personnes, avec ou sans matériel, dans l'attente de l'intervention des services de secours concernés.

Par ailleurs, le capitaine est informé des risques du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord et reçoit aussi, une information minimale sur les notions d'hygiène individuelle et collective et des risques spécifiques (notamment coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins venimeux).

Le capitaine doit agir rapidement et efficacement.

Lors de situation d'urgence, et particulièrement lorsqu'il s'agit d'une situation critique pour une vie humaine, le temps est compté. Le capitaine doit garder son calme, raisonner et prendre l'initiative immédiatement.

Enfin, le capitaine doit avoir connaissance des procédures d'aide médicale en mer.

4.4.2. Savoirs faire

- Evaluer la situation, l'état de la victime et les menaces pour sa propre sécurité ;
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes ;
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime ;
- Prodiguer immédiatement les premiers secours en cas d'accident ou de maladie à bord en:
 - mettant le blessé dans la position de secours voulue,
 - utilisant les techniques de réanimation,
 - maîtrisant les hémorragies,
 - appliquant les mesures appropriées de traitement élémentaire au traumatisme,
 - prenant les mesures appropriées en cas de brûlures, y compris celles dues à des liquides chauds et à des accidents d'origine électrique, ainsi que les effets du chaud et du froid,
 - portant secours à un blessé et en le transportant,
 - improvisant des bandages et utilisant le matériel de premier secours,
 - réalisant les gestes de premiers secours face à une personne :
 - victime d'une obstruction des voies aériennes,
 - victime d'un saignement abondant, ayant perdu connaissance ; ou en arrêt cardiaque,
 - victime de noyade ou d'asphyxie,
 - victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique,
 - présentant un malaise,
 - victime de lésions de la colonne vertébrale, de fractures, luxations et lésions ;
- Respecter la mesure d'alerte des secours en mer ;
- Aider à la préparation d'une évacuation sanitaire.

4.4.3. Connaissances associées

- Connaître le cadre juridique applicable à son action de secours et les procédures définies par son autorité d'emploi ;
- Connaître les procédures d'aide médicale en mer et de consultation télé-médicale d'urgence ;
- Connaître les principaux risques, traumatismes et pathologies et leurs modalités de prise en charge ;
- Connaître l'anatomie et les fonctions de l'organisme ;
- Connaître les matériels de premier secours ;
- Connaître les risques d'intoxication à bord y compris l'utilisation du guide de soins médicaux d'urgence à donner en cas d'accidents dus à des marchandises dangereuses ;
- Connaître la composition et l'utilisation de la dotation médicale.

4.4.4. Attitudes et aptitudes

- Réactif ;
- Prise d'initiative ;

- Esprit d'analyse ;
- Discernement ;
- Calme ;
- Sang-froid ;
- Méthodique ;
- Concentré.

4.4.5. Critères de performance

- L'alerte est donnée d'une manière et avec une rapidité appropriée compte tenu des circonstances de l'accident ou du cas d'urgence médicale ;
- La cause probable, la nature et la gravité des blessures sont identifiées rapidement et complètement ;
- Les mesures sont prises dans un ordre de priorité qui correspond aux risques potentiels pour la vie humaine ;
- Le risque de se blesser et de blesser les autres est réduit au minimum à tout moment.

4.5. COMPETENCE 4 : APPLIQUER LES PROCEDURES D'URGENCE ET PARTICIPER A LA PREVENTION DE LA POLLUTION DU MILIEU MARIN

4.5.1. Description de la compétence

En mer, le capitaine met en œuvre toutes les mesures nécessaires à sa propre sécurité et à celle de ses passagers. Ayant reçu une formation adaptée, il participe régulièrement à différents exercices de sécurité à bord du navire et est prêt à faire face aux types de situations d'urgence pouvant survenir telles que l'abordage, l'incendie, une voie d'eau, une chute à la mer et un naufrage. Il est également le garant du respect des responsabilités sociales qui lui incombent. Dans cette optique, il respecte les techniques de travail sur le navire et l'environnement marin.

Au regard de la situation rencontrée, il contribue au maintien des bonnes relations à bord du navire. Il fait son possible pour assurer l'efficacité des communications à bord. Le capitaine fait respecter et applique l'organisation du travail qu'il a mise en place.

Le capitaine est conscient des dangers que représente la pollution d'un navire pour l'environnement marin et s'attache à protéger le milieu marin en évitant toute pollution (volontaire et accidentelle).

4.5.2. Savoirs faire

- Appliquer les procédures d'urgences :
 - mettre en œuvre les plans d'urgence de bord prévus pour faire face aux situations d'urgence,
 - comprendre et effectuer les signaux d'urgence et exécuter les tâches spécifiques prévues ; utiliser l'équipement de protection individuelle d'urgence,
 - prendre les mesures nécessaires en cas de situation d'urgence : un incendie, un abordage, un naufrage et une entrée d'eau dans le navire,
 - effectuer des exercices réguliers pour se préparer à faire face aux situations d'urgence ;
- Appliquer les procédures élémentaires de protection de l'environnement marin pour prévenir de toute pollution du milieu marin ;
- Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire :
 - établir une communication,
 - maintenir une communication efficace ;
- Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord du navire :
 - appliquer les principes et pratiques élémentaires du travail en équipe, y compris la résolution des conflits,
 - contribuer au respect des droits et obligations des individus.

4.5.3. Connaissances associées

- Connaître les types de situations d'urgence pouvant survenir, telles qu'abordage, incendie, voie d'eau, chute à la mer et naufrage ;
- Connaître les plans d'urgence de bord prévus pour faire face aux situations d'urgence ;
- Connaître les mesures à prendre en cas de situation d'urgence : un incendie, un abordage, une chute à la mer, un naufrage et l'entrée d'eau dans le navire ;
- Connaître l'importance de la formation et des exercices ;
- Connaître la réglementation visant la protection du milieu marin ;
- Connaître l'impact des transports maritimes sur le milieu marin et les effets d'une pollution opérationnelle ou accidentelle sur celui-ci ;
- Connaître les procédures élémentaires de protection de l'environnement ;
- Connaître de manière élémentaire, la complexité et la diversité du milieu marin ;
- Connaître les principes de base internationaux en matière de prévention des accidents et de santé en mer ;
- Connaître l'importance de maintenir de bonnes relations humaines et de travail à bord du navire ;
- Connaître ses responsabilités sociales, ses conditions d'emploi, de ses droits et obligations, ainsi que les dangers de l'usage de drogues et de l'abus d'alcool.

4.5.4. Attitudes et aptitudes

- Réactif ;
- Rigoureux ;
- Précis ;
- Empathique ;
- Organisé ;
- Ferme.

4.5.5. Critères de performance

- Le capitaine prend les mesures initiales lors de la découverte d'une situation d'urgence et applique les procédures d'intervention d'urgence établies ;
- Les informations fournies lorsque l'alerte est donnée sont promptes, exactes, complètes et claires ;
- Les procédures en matière d'organisation destinées à la sauvegarde du milieu marin sont observées à tout moment ;
- Les communications sont claires et efficaces à tout moment ;
- Les normes de travail et de comportement requises sont observées à tout moment ;
- Les pratiques de gestion de la fatigue sont observées et les mesures appropriées sont prises à tout moment.

4.6. COMPETENCE 5 : OBSERVER DES PRATIQUES DE TRAVAIL SURES ET PRENDRE LES PRECAUTIONS REQUISES EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

4.6.1. Description de la compétence

Le capitaine adopte des pratiques sûres de travail. Il respecte les procédures de travail mises en place. Il connaît et met en œuvre les règles de sécurité individuelle à bord du navire. Lors de l'exécution d'une tâche susceptible d'être dangereuse, il s'équipe en conséquence et prend les mesures nécessaires pour minimiser les risques d'accident au travail. Il connaît la réglementation relative au rythme de travail et a conscience des dangers que représente la fatigue.

4.6.2. Savoirs faire

- Endosser des équipements de protection individuelle adaptés à l'environnement de travail et aux tâches à effectuer ;
- Utiliser les dispositifs de sécurité et de protection disponibles contre les dangers potentiels à bord ;
- Promouvoir et appliquer des pratiques de travail sûres et utiliser l'équipement approprié de sécurité et de protection correctement et à tout moment ;
- Appliquer les normes de travail et de comportement à tout moment ;
- Gérer la fatigue, prendre les mesures appropriées à tout moment pour observer le temps de repos nécessaire ;
- Manœuvrer les amarres sans se blesser en employant les postures préservant au mieux son organisme.

4.6.3. Connaissances associées

- Connaître la réglementation applicable à la profession de marin ;
- Connaître les techniques de levage et méthodes permettant d'éviter les blessures dorso-lombaires ;
- Connaître les procédures de sécurité s'agissant d'interventions électriques, mécaniques, chimiques et permettant la protection contre les risques biologiques ;
- Connaître les équipements de protection individuelle adaptés à l'environnement de travail et aux tâches à effectuer ;
- Connaître les règles de sécurité relatives au temps de travail et de repos applicables aux gens de mer ;
- Connaître les effets du sommeil, des horaires et du rythme circadien sur la fatigue, les facteurs de stress physique et environnementaux et leur impact sur les gens de mer.

4.6.4. Attitudes et aptitudes

- Esprit d'analyse ;
- Réactif ;
- Appliqué ;
- Organisé ;
- Vigilant ;
- Attentif.

4.6.5. Critères de performance

- Les notions de sécurité au travail sont maîtrisées;
- Les équipements de protection individuelle sont utilisés conformément aux procédures ;
- L'organisation et le rythme de travail mis en place garantissent la sécurité de l'ensemble des personnes à bord et respectent la réglementation applicable ;
- Les procédures permettant des conditions de travail sûres sont connues et appliquées.

4.7. COMPETENCE 6: PREPARER UNE ROUTE

4.7.1. Description de la compétence

Le capitaine est responsable du bon déroulement du transport. Pour cela, il prépare la navigation sur une carte marine en prenant en compte les conditions marines et océanographiques. Il utilise également un *GPS*. Il est en mesure de positionner le navire sur une carte à partir du relèvement de deux *amers*.

Il prévoit sa route en fonction des paramètres du navire, dont la vitesse et l'autonomie en carburant. Il identifie les éventuelles difficultés du parcours. Il rapporte sur le journal de bord l'ensemble de ses prévisions.

Le capitaine connaît les phénomènes de marée. Il exploite les documents officiels qui s'y rapportent et calcule les hauteurs d'eau pour les routes qu'il doit emprunter. Le capitaine interprète et exploite les bulletins et les cartes météorologiques. Il adapte sa route en cas de prévisions météorologiques défavorables pour la sécurité à bord.

4.7.2. Savoirs faire

- Lire et interpréter une carte marine ;
- Utiliser les instruments spécifiques aux cartes de navigation ;
- Utiliser un compas magnétique, un *GPS*, un sondeur, un lecteur de cartes électroniques ;
- Rechercher et exploiter les informations météorologiques ;
- Rechercher et exploiter les données océanographiques ;
- Elaborer une feuille de route ;
- Réaliser un positionnement par deux *relèvements* optiques ;
- Adapter sa navigation aux contraintes météorologiques et autres aléas ;
- Reporter sur le livre de bord les informations de navigation obligatoires.

4.7.3. Connaissances associées

- Connaître les différents phénomènes météorologiques ;
- Connaître la courantologie ;
- Connaître les phénomènes de marée ;
- Connaître les erreurs et corrections du compas magnétique ;
- Connaître les différents types de *GPS*/lecteur de carte et de sondeurs ;
- Connaître les spécificités du navire ;
- Connaître les symboles et pictogrammes normalisés.

4.7.4. Attitudes et aptitudes

- Organisé ;
- Rigoureux ;
- Précis ;
- Réactif ;
- Adaptabilité.

4.7.5. Critères de performance

- La route de navigation est planifiée avec exactitude ;
- Les cartes et bulletins météorologiques sont lus ;
- L'interprétation des cartes et bulletins météorologiques est correcte ;
- Les conditions météorologiques sont prises en compte ;
- L'utilisation d'un *GPS*, d'un lecteur de carte électronique, d'un compas magnétique, d'un sondeur, est maîtrisée ;
- Le livre de bord est renseigné de façon régulière et exhaustive ;
- Les phénomènes des marées sont connus ;
- Les données des annuaires des marées sont exploitées de manière adaptée ;
- Le calcul d'une hauteur d'eau est exact ;
- Le déplacement est adapté en fonction des conditions météorologiques.

4.8. COMPÉTENCE 7 : MANŒVRER SON NAVIRE

4.8.1. Description de la compétence

Le capitaine est responsable du navire, de sa navigation, de sa cargaison, de sa sécurité et de celle des passagers.

Le capitaine connaît parfaitement ses prérogatives, ses devoirs, et ses droits. Il se conforme aux limites d'éloignement fixées par la catégorie de navigation de son navire. Il respecte les dispositions en vigueur relatives aux navires, aux marins, à la navigation. – Grâce à des consignes claires et précises, il fait respecter à son équipage et ses passagers la réglementation.

Le capitaine se conforme aux règles de barre et de route en vigueur pour prévenir les situations à risques avec les autres navires et usagers de la mer. Il connaît et respecte les feux et marques du dispositif de signalisation maritime applicable en Nouvelle-Calédonie. Il respecte la limitation de vitesse (dans les ports et la bande littoral des 300 m) ainsi que les zones interdites à la navigation (zones de réserves, zones de baignades, zones de plongées, zones de mouillage,...).

Le capitaine réalise ou fait réaliser les manœuvres d'*appareillage*, de remorquage, de *mouillage*, d'*accostage* et d'*amarriage*. Il suit les alignements sur les routes de navigation prévues. Il détermine et porte la position du navire sur une carte marine, reconnaît et manipule les divers cordages à bord du navire. Il réalise les nœuds simples et utiles pour la navigation. Il veille à la stabilité de son navire lors des opérations de chargement, de déchargement et lors de la navigation.

Le capitaine engage les manœuvres en toute sécurité en s'adaptant aux conditions spécifiques (météorologiques et océanographiques). Il évolue à vitesse de sécurité. La navigation est réalisée de jour comme de nuit, en tenant compte des conditions météorologiques et océanographiques.

Il tient à jour le livre de bord.

4.8.2. Savoirs faire

- Appliquer la réglementation relative à la sécurité des navires, des marins et de la navigation ;
- Adapter sa navigation à la densité des usagers sur la mer et la concentration de navires ;
- Reporter sur le livre de bord les informations de navigation obligatoires ;
- Gérer le temps de travail à bord dans le respect des dispositions du code du travail ;
- Naviguer en sécurité (sur alignement, *relèvement* constant...);
- Maîtriser et adapter la vitesse aux conditions rencontrées ;
- Maîtriser et diriger la manœuvre de récupération d'un homme à la mer ;
- Prendre un *mouillage* ;
- Effectuer les gestes de *matelotage* élémentaires sur le pont ;
- Réaliser les nœuds marins courants : nœud de chaise, nœud de cabestan, nœud en huit, 2 demies-clés gansées, un nœud simple, nœud de taquet, tour mort, nœud de bossage ;
- Faire une épissure sur un *bout* ;
- Exécuter les manœuvres d'*appareillage* et d'*accostage* du navire en sécurité et adaptées aux conditions rencontrées ;
- Amarrer et larguer les amarres, les câbles de remorquage et les filins ;
- Frapper une *aussière* et une amarre sur un taquet d'*amarriage* ;
- Attacher un *pare-battage* ;
- Participer à la manœuvre de *mouillage* d'urgence ou de remorquage ;
- Garantir la stabilité de son navire lors des opérations de chargement, de déchargement, d'embarquement et de débarquement de passagers et lors de la navigation.

4.8.3. Connaissances associées

- Connaître les prérogatives, les droits et les devoirs du capitaine et du marin ;
- Connaître la réglementation applicable en matière de navigation ;
- Connaître les différentes marques et feux de navigation ;
- Connaître les règles de barre et de route de *la convention COLREG (RIPAM)* ;
- Connaître les facteurs qui affectent la sécurité de la manœuvre ;
- Connaître les procédures correctes de *mouillage* et d'*amarriage* ;
- Connaître les bases de fonctionnement d'un moteur marin ;
- Connaître les dispositifs d'*amarriage* et les procédures connexes (*appareillage*, *accostage*, remorquage) ;
- Connaître le vocabulaire et les gestes de *matelotage* élémentaires sur le pont ;
- Connaître les différents cordages ;
- Connaître les *nœuds marins élémentaires*.

4.8.4. Attitudes et aptitudes

- Rigoureux ;
- Réactif ;
- Adaptabilité ;
- Endurant ;
- Organisé ;
- Précis ;
- Concentré.

4.8.5. Critères de performance

- L'environnement juridique de la profession de marin et de la fonction de capitaine est maîtrisé ;
- Les procédures de sécurité sont définies et maîtrisées ;
- Les consignes du capitaine sont claires et adaptées pour préserver la sécurité de la navigation et des personnes embarquées ;
- Les règles de barre et de route sont respectées ;
- Les feux et marques de navigation sont connus ;
- La limitation de vitesse est respectée ;
- Les zones interdites à la navigation sont respectées ;
- L'utilisation du moteur est adaptée aux conditions ;
- La procédure d'*appareillage* est maîtrisée ;
- L'opération de *mouillage* est correctement réalisée ;
- L'*accostage* est réalisé en sécurité et avec efficacité ;
- Les manœuvres d'*amarrage* sont correctement réalisées ;
- Les *nœuds élémentaires* sont réalisés avec efficacité et rapidité ;
- La manœuvre de récupération d'un homme à la mer est maîtrisée ;
- La stabilité du navire est garantie lors des opérations de chargement, de déchargement, d'embarquement et de débarquement de passagers, de remorquage et lors de la navigation.

4.9. COMPETENCE 8: MAINTENIR LE NAVIRE EN ETAT DE NAVIGABILITE

4.9.1. Description de la compétence

Le capitaine contrôle l'état de son navire avant toute navigation. Dans le cadre d'un plan de maintenance préventif, il vérifie notamment l'état :

- de la coque,
- des volumes de flottabilité,
- des batteries et des équipements électriques,
- des équipements de navigation,
- du moteur et du matériel de sécurité et de sauvetage.

Il contrôle les dates de péremption des fusées et fumigènes ou du largueur hydrostatique du radeau de sauvetage.

Il s'assure d'avoir à bord une caisse à outils adaptée à son navire.

D'une manière générale, le capitaine assure le suivi régulier du navire, des équipements et du matériel embarqué et gère les incidents moteurs en s'attachant à préserver l'environnement lors de ces opérations.

En vue de préserver la durée de vie du moteur, le capitaine procède à son entretien régulier en suivant les fiches élaborées par le constructeur. Il assure les révisions régulières et tient un carnet de bord et d'entretien.

Il identifie les causes possibles d'une panne et prend les mesures correctives appropriées. Pour cela, le capitaine est capable d'intervenir dans des délais rapides sur un moteur à essence en utilisant des outils et des produits appropriés. Il fait intervenir si besoin un mécanicien de moteurs marins.

4.9.2. Savoirs faire

- Elaborer et suivre un plan de maintenance préventif ;
- Evaluer l'état de la *carène* ;
- Contrôler l'état des batteries et des équipements électriques ;
- Contrôler l'état des équipements de sécurité et de sauvetage ;
- Contrôler les pièces mécaniques et hydrauliques du navire ;
- Suivre une fiche d'entretien constructeur ;
- Planifier et faire réaliser les révisions moteurs prévues par le constructeur ;
- Diagnostiquer les différents types de dysfonctionnements et de pannes mécaniques et électriques (les plus simples et les plus courants) ;
- Réaliser les opérations simples d'entretien ou de réparation d'un moteur marin ;
- Utiliser l'outillage et les produits adaptés à l'entretien du navire.

4.9.3. Connaissances associées

- Connaître les différents circuits et équipements installés sur le navire ;
- Connaître les principales parties d'un navire ;
- Connaître les principaux outils nécessaires pour l'entretien du navire ;
- Connaître les spécificités des différents moteurs marins ;
- Connaître les bases de la mécanique des moteurs à essence allant jusqu'à une puissance nominale de 250 kW ;
- Connaître les bases de l'électricité ;
- Connaître les différents types de panne ;
- Connaître les procédures courantes d'entretien des différentes parties du navire ;
- Connaître les bonnes pratiques environnementales ;
- Connaître l'utilisation des produits spécifiques pour l'entretien du navire.

4.9.4. Attitudes et aptitudes

- Rigoureux ;
- Respect des délais ;
- Réactif.

4.9.5. Critères de performance

- Le plan de maintenance préventif est conforme aux exigences techniques du constructeur ;
- Le plan de maintenance est mis en œuvre toute l'année ;
- Les délais d'intervention prévus dans le plan de maintenance sont respectés ;
- Toutes les opérations de maintenances programmées sont réalisées ou sous traitées à des prestataires qualifiés ;
- Le contrôle de l'état général du navire est régulièrement réalisé ;
- Les différents éléments essentiels du navire sont vérifiés systématiquement ;

- Le matériel de sécurité et de sauvetage utilisé répond aux normes en vigueur et est maintenu en état de fonctionnement ;
- Les opérations de maintenance simples sont réalisées en préservant l'environnement ;
- Les règles en matière de respect de l'environnement sont connues et appliquées ;
- Les fiches de maintenance élaborées par le constructeur sont suivies avec rigueur ;
- Les révisions planifiées ont été réalisées ;
- Les outils sont utilisés de manière adaptée ;
- La panne courante est diagnostiquée et réparée de manière efficace.

4.10. COMPÉTENCE 9: ASSURER LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DE SON ACTIVITÉ

4.10.1. Description de la compétence

Soucieux d'une bonne gestion de son activité, le capitaine assure le suivi administratif et commercial de celle-ci.

Afin de respecter ses obligations administratives, il effectue l'ensemble des démarches en matière fiscales, sociales et maritimes.

Il gère ses achats et ses ventes en maîtrisant l'ensemble du processus des commandes (du devis au règlement). Il gère les stocks de produits pour anticiper tout risque de rupture.

Il assure la gestion de la relation client dans un souci d'amélioration continue et de prise en compte des attentes de sa clientèle.

Lorsqu'il emploie du personnel, il assure la gestion de ses salariés (payes, déclarations sociales, santé et sécurité au travail, inscription au *rôle d'équipage* et *liste d'équipage*...).

Si besoin, il fait appel à des prestataires externes.

4.10.2. Savoirs faire

- Rédiger des écrits professionnels simples (mails, courriers) ;
- Utiliser les outils numériques courants ;
- Réaliser les démarches en ligne en lien avec son activité (fiscales, sociales ou autres) ;
- Utiliser les fonctions de bases d'un traitement de texte et d'un tableur ;
- Suivre les stocks de consommables et fournitures afin d'éviter toute pénurie ;
- Calculer un prix de vente ;
- Gérer le processus de facturation ;
- Mettre en œuvre les formalités obligatoires lors d'incident ou accident ;
- Recueillir, analyser la satisfaction des clients et apporter des réponses adaptées ;
- Assurer la gestion de ses salariés.

4.10.3. Connaissances associées

- Connaître les différentes administrations notamment chargées du contrôle des professionnels de la mer ;
- Connaître les bases du droit commercial concernant les documents de vente (devis, commande, facture, avoir...) ;
- Connaître les différentes taxes applicables en Nouvelle-Calédonie (TGC et autres...) ;
- Connaître les obligations légales en matière de déclarations fiscales et sociales ;
- Connaître ses obligations administratives d'*armateur*, de capitaine et de marin.

4.10.4. Attitudes et aptitudes

- Esprit d'analyse ;
- Respect des délais ;
- Rigoureux ;
- Ecoute ;
- Réactif.

4.10.5. Critères de performance

- Les formalités administratives en matière d'obligations fiscales, sociales et maritimes sont réalisées ;
- Le traitement administratif des achats et/ou ventes est assuré en respectant le processus ;
- Les achats divers sont correctement évalués et anticipés ;
- Les demandes et/ou réclamations des clients sont analysées et traitées ;
- La réponse apportée est adaptée ;
- Les outils de mesure de la satisfaction des clients sont adaptés à son activité ;
- Ses pratiques commerciales sont cohérentes avec la nature et la qualité des produits et services vendus ;
- Les démarches administratives liées à l'emploi de salariés sont connues et réalisées.

4.11. COMPÉTENCE 10 : ASSURER LE SUIVI FINANCIER ET COMPTABLE DE SON ACTIVITÉ

4.11.1. Description de la compétence

Afin de pérenniser sa structure voire de la développer, le capitaine tient la comptabilité de sa structure de manière rigoureuse et précise. Il recueille les pièces comptables justificatives qu'il enregistre ou fait enregistrer dans l'outil comptable. (Informatique ou papier).

Le capitaine suit et analyse les comptes de sa structure et maîtrise les flux de trésorerie. Il anticipe les investissements nécessaires au maintien et/ ou au développement de son activité.

Il peut faire appel à un prestataire extérieur pour l'aider dans son suivi.

4.11.2. Savoirs faire

- Répertorier les pièces comptables et les documents utiles au suivi de la comptabilité ;
- Recenser, identifier, classer les dépenses et les recettes de l'activité ;
- Enregistrer dans l'outil comptable de sa structure l'ensemble des pièces justificatives ;
- Tenir de façon appropriée les documents comptables (grand livre...) et si besoin rectifier les erreurs d'enregistrement ;
- Utiliser les fonctions de base d'un logiciel comptable ;
- Réaliser les ajustements financiers pour atteindre l'équilibre ;
- Assurer le suivi de son compte bancaire ;
- Elaborer et planifier un projet d'investissement.

4.11.3. Connaissances associées

- Connaître les bases de la comptabilité ;
- Connaître les pièces comptables ;
- Connaître les différents documents comptables ;
- Connaître les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'investissement.

4.11.4. Attitudes et aptitudes

- Rigoureux ;
- Méthodique ;
- Sens de l'anticipation ;
- Régularité ;
- Réactif.

4.11.5. Critères de performance

- Les pièces comptables sont enregistrées dans l'outil comptable ;
- Les documents comptables sont identifiés et exploités ;
- Les règles comptables sont connues et respectées ;
- Le suivi de la trésorerie est régulièrement assuré ;
- Le plan d'investissement correspond aux besoins et à la capacité financière de la structure.

4.12. COMPÉTENCE 11 : PRÉPARER LA CAMPAGNE DE PÊCHE ET ENTRETENIR LE MATÉRIEL

4.12.1. Description de la compétence

Le capitaine planifie sa campagne de pêche .Il définit les zones de pêche et les espèces ciblées.

Il prépare sa campagne de pêche en conséquence en s'assurant :

- du bon état et de la disponibilité du matériel et des équipements nécessaires,
- de l'approvisionnement en consommables (carburant, glace, amorce...)
- de la marée et de la météo,
- de la disponibilité de l'équipage

De retour à terre, le capitaine rince et nettoie l'ensemble du matériel et équipements utilisés. Il définit également les opérations à réaliser en vue de repartir pour une nouvelle campagne (par exemple le *ramendage*). Il tient à jour un carnet de bord de ses campagnes de pêche.

4.12.2. Savoirs faire

- Identifier les espèces ciblées et la/les technique(s) de pêche adaptée(s) ;
- Définir la zone de pêche ;
- Etablir la liste des matériels nécessaires en fonction des espèces ciblées ;
- Vérifier le bon état du matériel et les équipements ;
- Choisir, préparer et conditionner ses appâts ;
- Prévoir et réaliser les différentes opérations d'approvisionnements ;
- Définir et expliciter le rôle de chacun des membres de l'équipage ;
- Entretenir, nettoyer, et ranger le matériel de pêche ;
- Renseigner les fiches de campagnes de pêche mises à dispositions par les provinces.

4.12.3. Connaissances associées

- Connaître les différentes techniques de pêche côtière ;
- Connaître les zones et matériels correspondants aux différentes techniques de pêche ;
- Connaître les opérations d'entretien et de nettoyage du matériel ;
- Connaître le code de l'environnement.

4.12.4. Attitudes et aptitudes

- Organisé ;
- Rigoureux ;
- Anticipation.

4.12.5. Critères de performance

- La planification de la campagne de pêche est adaptée aux objectifs fixés ;
- Le matériel et les équipements sont maintenus en bon état de fonctionnement ;
- Les types et quantités de consommables prévus sont adaptés à la campagne de pêche ;
- La répartition des rôles est établie et exposée à tous les membres de l'équipage ;
- Le carnet de bord est renseigné.

4.13. COMPÉTENCE 12 : METTRE EN ŒUVRE LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE PÊCHE

4.13.1. Description de la compétence

Selon la zone de pêche et les espèces ciblées, le capitaine dirige son navire et met en œuvre les techniques de pêche adaptées. Il effectue ses opérations de navigation et de pêche dans le respect de l'environnement et en pleine connaissance des réglementations en vigueur pour la pêche professionnelle, sur les espèces marines et dans les aires marines protégées.

4.13.2. Savoirs faire

- Distinguer les principales espèces commerciales ;
- Mettre en œuvre les principales techniques de pêche dans le respect des réglementations associées à chacune : ligne, filets, nasses, ligne profonde, dans le respect ;
- S'adapter aux conditions de pêche et à la ressource ;
- Différencier et relâcher rapidement une capture accessoire ou non valorisable ;
- Respecter le code de l'environnement provincial.

4.13.3. Connaissances associées

- Connaître les réglementations provinciales qui encadrent la pêche professionnelle calédonienne (techniques et engins autorisés, maillages autorisés, tailles de capture, période de fermeture, etc.) ;
- Connaître les grands habitats et l'écologie générale des principales espèces commerciales ;
- Connaître la courantologie ;
- Connaître les réglementations sur les espèces marines protégées ;
- Connaître la localisation et la réglementation des aires marines protégées ;
- Connaître les règles en matière de préservation de l'environnement marin ;
- Connaître les principes du label « pêche responsable ».

4.13.4. Attitudes et aptitudes

- Organisé ;
- Réactif ;
- Rigoureux ;
- Attentif ;
- Autorité.

4.13.5. Critères de performance

- Les différentes espèces pêchées sont reconnues ;
- Les techniques de pêche sont connues ;
- Le matériel embarqué est complet et adapté ;
- Le matériel est utilisé en sécurité ;
- La technique de pêche choisie est adaptée à la zone et aux espèces ciblées ;
- La réglementation est connue et respectée.

4.14. COMPÉTENCE 13 : TRAITER ET STOCKER LES CAPTURES

4.14.1. Description de la compétence

En respectant la sécurité à bord et les procédures d'hygiène, le capitaine traite les produits de sa pêche, les conditionne, et les stocke dans des glacières ou chambres froides. Il s'assure de la qualité sanitaire de la glace. Ce travail se fait au rythme de la remontée des captures.

Le capitaine reconnaît les différentes espèces et les traite en conséquence. La manipulation des captures permet de préserver les prises et leurs valeurs commerciales.

Conscient des risques sanitaires encourus, il est vigilant et respecte les normes d'hygiène afin de garantir la qualité de son produit.

4.14.2. Savoirs faire

- Manipuler les captures avec précaution en respectant les normes d'hygiène ;
- Assurer en permanence la température adéquate des moyens de stockage pour la conservation des captures ;
- Elaborer une saumure réfrigérante ;
- Glacer les captures immédiatement selon les bonnes pratiques de conservation
- Maîtriser l'abattage et l'éviscération ;
- Assurer le déchargement des captures en observant des pratiques de travail sûres ;
- Trier, conditionner et stocker les captures après le débarquement.

4.14.3. Connaissances associées

- Connaître les différentes techniques de conservation et de préparation des captures ;
- Connaître les principes d'hygiène et de mise en place d'un système *HACCP* ;
- Connaître les critères de fraîcheur des produits de la mer.

4.14.4. Attitudes et aptitudes

- Méthodique ;
- Rigoureux ;
- Organisé.

4.14.5. Critères de performance

- Les normes d'hygiène sont connues et respectées ;
- Les captures sont protégées des risques de contamination ;
- Les différentes étapes de traitement des captures sont respectées et garantissent la qualité du produit ;
- La conservation des captures est conforme aux normes en vigueur ;
- Les produits proposés ont les qualités sanitaires et de fraîcheur attendues.

4.15. COMPÉTENCE 14 : ACCUEILLIR ET RENSEIGNER LA CLIENTÈLE

4.15.1. Description de la compétence

Le capitaine accueille et renseigne ses clients en français et en anglais. Pour cela, il utilise tous les moyens de communication à sa disposition. Il a une parfaite connaissance des prestations qu'il propose.

Il informe ses clients des activités envisageables sur le site et les oriente si nécessaire vers des prestataires complémentaires en fonction de leurs attentes. Il s'assure de la bonne compréhension par le client des informations fournies notamment celles portant sur les conditions du voyage et les règles de sécurité.

Tout au long du transport, le capitaine rassure ses passagers en cas d'évènements générateurs d'inquiétude. En cas de situation d'urgence, il prend les mesures adaptées.

4.15.2. Savoirs faire

- Maîtriser les techniques de communication verbales et non verbales ;
- Assurer un accueil adapté aux types de clientèle ;
- S'exprimer en français et en anglais⁴ () ;
- Utiliser les outils bureautiques et numériques ;
- S'assurer auprès de sa clientèle de la bonne compréhension des informations fournies ;
- Identifier le besoin du client ;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens.

4.15.3. Connaissances associées

- Connaître les attentes de la clientèle locale et étrangère ;
- Connaître les techniques de communication ;
- Connaître les techniques de reformulation ;
- Connaître les règles de sécurité en rapport avec son activité ;
- Connaître le vocabulaire technique en anglais nécessaire à son activité.

4.15.4. Attitudes et aptitudes

- Attentif ;
- Aimable ;
- Disponible.

4.15.5. Critères de performance

- L'accueil est convivial et professionnel ;
- Le discours est adapté au client tant en français qu'en anglais ;
- Le besoin du client est identifié ;
- L'offre de prestation est pertinente et adaptée à la demande ;
- Toutes les informations sont communiquées ;
- La compréhension par le client des informations communiquées est vérifiée ;
- Les comportements à risques des clients sont rapidement identifiés et corrigés.

⁴ Niveau attendu : A2 du cadre européen commun de référence pour les langues

4.16. COMPÉTENCE 15 : CONCEVOIR ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES

4.16.1. Description de la compétence

Le capitaine conçoit, propose et développe une offre d'activité adaptée à sa clientèle et à la réglementation du transport maritime en vigueur. Il rédige des fiches techniques décrivant le produit et ses modalités de réalisation.

Il s'appuie sur sa connaissance du lagon et du patrimoine local (faune, flore, histoire, culture...) pour construire ses prestations.

Le capitaine tient compte dans la conception de son produit, du matériel dont il dispose, des attentes et caractéristiques du public et des contraintes techniques et environnementales.

4.16.2. Savoirs faire

- Analyser les besoins des différents types de clients ;
- Elaborer une offre de prestations en rapport avec les attentes de la clientèle ;
- Concevoir des fiches « produit » de son activité ;
- Rechercher et repérer les possibilités et opportunités qu'offre la/les zone(s) de navigation ;
- Créer et entretenir des relations régulières avec les autorités publiques et coutumières et/ou les populations locales ;
- Exploiter les guides et documents touristiques existants ;
- Prendre en compte les règles de sécurité ;
- Appliquer les codes de l'environnement provinciaux ;
- Etablir un programme d'activité attrayant.

4.16.3. Connaissances associées

- Connaître les zones de navigation ;
- Connaître les réglementations sur les espèces marines protégées ;
- Connaître la localisation et la réglementation des aires marines protégées ;
- Connaître les règles en matière de préservation de l'environnement marin ;
- Connaître l'environnement culturel, naturel et patrimonial ;
- Connaître le cadre réglementaire du transport maritime ;
- Connaître les règles de sécurité ;
- Connaître les caractéristiques du navire utilisé ;
- Connaître les caractéristiques et capacités physiques des différents clients (enfants, adultes, personnes du 3^{ème} âge, personnes à besoin spécifique ou en situation de handicap).

4.16.4. Attitudes et aptitudes

- Créatif ;
- Rigoureux ;
- Proactif.

4.16.5. Critères de performance

- Les contraintes en matière de sécurité, de protection de l'environnement et d'accessibilité aux sites sont prises en compte dans la conception de l'offre ;
- L'activité conçue valorise le cadre géographique ou patrimonial ;
- L'offre prend en compte les attentes et capacités des différents clients ;
- La fiche technique est compréhensible, complète et exacte.

4.17. COMPÉTENCE 16 : PROMOUVOIR SON ACTIVITÉ ET S'INSÉRER DANS LES RÉSEAUX DE PROMOTION

4.17.1. Description de la compétence

Le capitaine informe la clientèle de ses prestations. Il conçoit et diffuse ses supports de promotion. Il est en relation avec les organismes privés et publics de promotion touristique et les sollicite régulièrement pour développer son activité. Il peut participer à des événements promotionnels.

Il met à jour régulièrement ses documents commerciaux en fonction de l'évolution de son offre.

Il s'assure que les informations diffusées sont toujours accessibles sur les différents vecteurs de communication qu'il utilise. (site internet, prospectus, panneaux d'affichage...).

Il analyse régulièrement son activité sur le plan quantitatif et qualitatif.

4.17.2. Savoirs faire

- Concevoir des fiches « produit » de son activité et les diffuser ;
- Utiliser les outils numériques et bureautiques ;
- Utiliser les outils de promotion commerciale ;
- Organiser et gérer les relations avec les organismes privés et publics susceptibles de promouvoir son activité ;
- Analyser régulièrement l'évolution de son activité ;
- Faire évoluer sa communication commerciale en fonction des retours de ses clients et de l'évolution de son activité.

4.17.3. Connaissances associées

- Connaître les principaux acteurs et outils de promotion et de commercialisation du tourisme en Nouvelle-Calédonie ;
- Connaître les bases de la gestion commerciale ;
- Connaître les techniques de base en marketing numérique et en commerce électronique.

4.17.4. Attitudes et aptitudes

- Ecoute ;
- Dynamique ;
- Créatif ;
- Réactif.

4.17.5. Critères de performance

- Les supports promotionnels sont complets, précis et attractifs ;
- Le réseau de partenaires est connu et utilisé à bon escient ;
- Le choix des vecteurs de communication est adapté ;
- L'offre de service est mise en valeur ;
- Les indicateurs d'analyse de son activité sont pertinents.

5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

A

Accostage

Consiste pour un navire à venir parallèlement à un quai ou un autre navire afin de s'y amarrer.

Amarrage

Dernière phase d'une manœuvre d'accostage qui consiste à maintenir le navire contre un quai ou un ponton à l'aide d'une aussière.

Amer

Point de repère fixe et identifiable sans ambiguïté, utilisé pour la navigation maritime. Il est utilisé pour prendre des relèvements optiques (au compas de relèvement et à l'aide d'une règle Cras) ou pour naviguer sur un alignement.

Appareillage

C'est le départ, la manœuvre d'un navire qui quitte son mouillage, son poste à quai.

Armateur

Est la personne qui exploite à ses frais un ou plusieurs navires marchands ou de pêche, ce qui lui confère des responsabilités particulières en matière de sécurité maritime. L'armateur arme le navire, c'est-à-dire qu'il met à disposition un équipage, fournit le matériel et le ravitaillement et tout ce qui est nécessaire à l'expédition maritime. Il peut donc être propriétaire du navire ou simplement affréteur.

Aussière

C'est un bout employé pour l'amarrage et/ou le remorquage de navires.

B

Bout

Désigne de façon générale, un cordage sur un navire.

C

Carène

Partie immergée de la coque d'un navire.

Certificat restreint d'opérateur radio - CRO

Le certificat restreint d'opérateur radio limité ou équivalent à la norme IV/2 STCW permet à son titulaire d'utiliser les équipements des stations radioélectriques des navires utilisant les fréquences et techniques du système mondial de détresse et sécurité en mer (SMDSM). Ce certificat est valable en A1 (en France : 20 milles de la côte) et sur tous les types de navires.

Convention SOLAS : « Safety Of Life At Sea »

De son nom anglais. Désigne le traité international adopté en 1974 visant à définir diverses normes relatives à la sécurité, la sûreté et l'exploitation des navires. Cette convention s'applique en grande partie aux navires de passagers mais aussi aux cargos de jauge brute supérieure ou égale à 500 UMS qui effectuent des voyages en eaux internationales.

Convention COLREG : Collision Regulations

De son nom anglais. C'est le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM). Son but est de fixer les « règles de priorité » entre les navires.

Convention STCW : Standards of Training, Certification and Watchkeeping

Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille.

CFBS

Certificat de formation de base à la sécurité ou équivalent à la norme VI/1 STCW. Il est valide 5 ans.

Courantologie

Science qui étudie les mouvements internes des masses d'eau.

G

GPS : Global Positioning System

Système de positionnement électronique assisté du navire. Ce système vient en complément des cartes marines.

H

HACCP - Hazard Analysis Critical Control Point

Méthode de maîtrise des risques et de gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Il ne s'agit pas d'une norme mais d'un outil de travail reposant sur 7 principes.

L

Liste d'équipage

Elle reprend les marins salariés d'une entreprise française d'armement maritime détachés par leur employeur pour effectuer des services à bord d'un navire battant pavillon étranger ou accomplir en pays étranger une mission de nature maritime.

M

Matelotage

Etude des différentes techniques de travail de matelot et de gabier : apprentissage des différents nœuds, amarrages, préparation et emploi des cordages et filins d'acier.

Mouillage

Désigne : un abri sûr pour un navire ; une bouée ou un coffre relié au fond par un *bout* ou une chaîne et maintenu par un corps-mort ; une action d'immobiliser un navire en mer au moyen d'une ancre.

N

Nœuds marins élémentaires :

- **Nœud de huit** : est un nœud d'arrêt à la fois simple à réaliser et à défaire. Il se révèle utile dans bien des occasions, par exemple pour : éviter à un cordage de s'effiloche, s'amarrer en urgence, donner du poids ou volume à l'extrémité d'une écoute pour éviter qu'elle ne file à travers les poulies ou anneaux.
- **Nœud de chaise** : permet de former une boucle (ou œil) qui ne coulisse pas. Il est fort utile sur un navire, notamment pour l'attache des voiles ou à un taquet d'amarrage. Ne pouvant donc pas être défait quand il est sous tension, il présente également la particularité d'être très résistant.
- **Nœud plat** : présente comme principal intérêt sa simplicité de réalisation. C'est un bon nœud d'assemblage permettant de réunir deux cordages au diamètre identique. Dans le cas contraire, il peut avoir tendance à glisser quand il est en tension. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il devrait davantage être employé comme nœud provisoire. Trop serré, il est très difficile à dénouer.
- **Nœud de cabestan gansé** : S'utilise comme cordage tendu de manière permanente et accroché à une partie fixe. Cela peut être pour l'amarrage à une bite ou pour s'arrêter un pare-battage. Dans ce dernier cas, il est préférable de le sécuriser avec une demi-boucle.
- **Nœud de grappin** ou nœud d'ancre: Nœud d'amarrage qui sert à attacher un cordage à un anneau avec des caractéristiques intéressantes (très simple à réaliser, résistant et sûr, ne glisse pas, n'abîme pas ce qu'il serre). Se révèle très difficile à défaire, ce qui le rend parfait pour relier une ancre à une ligne de mouillage.
- **Tour mort et deux demi-clés** : est destiné à la fixation d'un pare-battage, à l'attache d'un cordage à un anneau de quai ou encore à l'amarrage d'un bateau ;
- **Nœud de taquet** : nœud d'amarrage. Il permet de fixer solidement une corde sur un taquet. Il peut se défaire facilement, même s'il a été fortement souqué ou que l'amarre est mouillée (ce qui a généralement pour effet de bloquer un nœud). Le nœud commence par un tour mort autour du taquet puis continue en faisant des huit. On termine le nœud par une demi-clé inversée.
- **Nœud de bosse** : sert à retenir momentanément une *aussière* qui a déjà été virée au treuil le temps nécessaire pour la tourner sur la bitte.

P

Pare battage

C'est un élément de défense pour les navires pour se protéger des contacts. Il est en général rigide et rempli de mousse ou en caoutchouc.

R

Ramendage

Fait de réparer un filet de pêche.

Relèvement

Détermination de l'angle existant entre le nord et la direction de la visée d'un amer.

Rôle d'équipage

Est l'acte authentique de constitution de l'armement administratif du navire. Son contenu est fixé par voie réglementaire. (Article L 5232-1 du code des transports).

6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Cadre européen commun de référence pour les langues

		Niveau A2 Utilisateur élémentaire	Niveau B1 Utilisateur indépendant
Comprendre	Ecouter	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par exemple moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers, concernant le travail, l'école, les loisirs... Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.
	Lire	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.
Parler	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux donner brièvement les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.
Ecrire	Ecrire	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D**Diplôme**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E**Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F**Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J**Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N**Niveau de certification**

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7	I	niveau Master
8		niveau Doctorat

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification

professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christophe **JOLY**, DFPC, ingénieur de la certification professionnelle

DIRECTION TECHNIQUE

- Emeric **FAURE**, DAMNC, directeur adjoint et chef de la sécurité des navires et de la navigation
- Delphine **LE MEUR**, DAMNC, cheffe du service des gens de mer et de la formation maritime

PROFESSIONNELS

Capitaines de navires

- Marc **NEGRELLO**, capitaine de navire, transport touristique, gérant de la société « Casy express »
- Abel **CICA**, capitaine de navire, pêcheur professionnel aux Iles Loyauté et président de la CPPNC,
- Christophe **PIERRON**, capitaine de navire, pêcheur professionnel en province-Sud et président de la FPPCPS;
- Cédric **LETEINTURIER**, capitaine de navire, transport touristique, gérant de la société « Nautica »,
- Joseph **DJAMALI**, capitaine de navire, pêcheur professionnel en province-Nord,
- Pascal **MERCIER**, capitaine de navire, pêcheur professionnel en province-Nord

EXPERTS CONSULTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- Chloé **FILLINGER**, coordinatrice de la confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie
- Zacharie **MOENTEPO**, chef de la cellule pêche artisanale à la province-Nord
- Julien **PAGÉS**, technicien des pêches à la direction du développement durable des territoires de la province-Sud
- Jean-Pierre **PRUDENT**, conseiller de gestion agricole à la direction du développement durable des territoires de la province-Sud